



Les Journées européennes de l'archéologie

12-14 juin 2026



TLPE - AWaP

Service public de
Wallonie

NOUVEAUTÉ 2026 : LE PATRIMOINE SE MET EN SPECTACLE (DU 12 JUIN AU 13 SEPTEMBRE)



12-14 juin 2026
Événement d'ouverture



12-13 septembre 2026
Événement de clôture

Les JEA ?

Événement annuel
célébrant le patrimoine
achéologique européen



OBJECTIFS ?



Découverte du patrimoine

Faire découvrir au grand public les trésors du patrimoine archéologique

Sensibilisation

Sensibiliser les gens aux résultats des recherches archéologiques et à l'importance de la préservation du patrimoine

Éducation

Offrir des activités pédagogiques et interactives pour tous les âges, permettant une meilleure compréhension de l'archéologie

Accessibilité

Ouvrir exceptionnellement des sites de fouilles, des laboratoires et des musées pour permettre au public de voir les coulisses de la recherche archéologique



HISTOIRE

Journées européennes de l'archéologie (JEA)



Lancement en France en 2010 sous le nom de Journées nationales de l'archéologie



Extension à l'échelle européenne en 2019, devenant les Journées européennes de l'archéologie



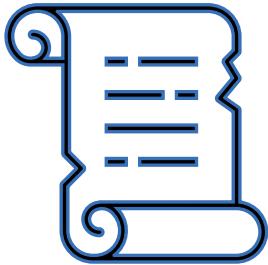
Participation de la Wallonie depuis 2024



QUAND ?

Quand ?

MI-JUIN



© Malagne, Rochefort.



TYPES D'ACTIVITÉS

Types d'activités

-  **L'ouverture d'un bâtiment ou d'un site**
-  **La visite guidée = une visite en compagnie d'un guide sur un même site, intérieur et/ou extérieur, éventuellement en langue des signes LSF...**
-  **Le circuit guidé = un parcours en compagnie d'un guide entre plusieurs sites.**
-  **Le circuit libre = un parcours non accompagné et libre entre plusieurs sites.**
-  **L'animation = expo, concert, chasse au trésor, ateliers pratiques (initiation aux techniques de fouilles pour enfants et adultes), conférences, reconstitutions historiques (démonstration de la vie quotidienne à différentes époques), projections de documentaires, ateliers interactifs, spectacles...**

COMMENT S'INSCRIRE ?

Comment introduire un dossier d'inscription ?

Inscription en ligne via le site de l'Agence wallonne du Patrimoine sur la plateforme des organisateurs :

<https://organisateurs.journeesdupatrimoine.be>



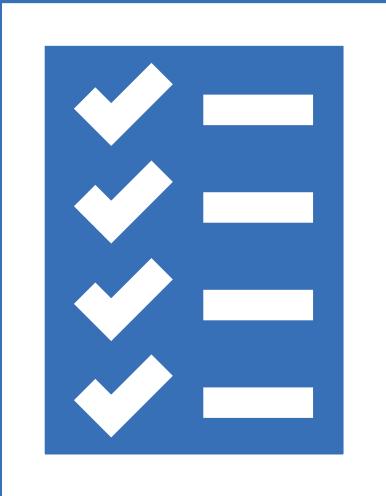
Date limite : 16 mars 2026.

Infos : www.awap.be



Plateforme des organisateurs
<https://organisateurs.journeesdupatrimoine.be>





Pour compléter le formulaire, vous aurez besoin des informations suivantes :

- titre (du lieu, de l'activité ou...),
- descriptif (court) de ce qui sera proposé au public,
- horaires de l'ouverture et/ou des activités,
- activités proposées,
- infos utiles pour vous joindre/trouver (téléphone, email, site web joignables avant et durant les JEA),
- adresses exactes de(s) activité(s),
- lieu(x) de rendez-vous et heures de ces rendez-vous,
- photos en bonne résolution (portrait et paysage, max. 3).

Comment se connecter à la plateforme en ligne ?

Première inscription d'un dossier sur la plateforme



Création d'un compte :

- **Cliquez sur le bouton « M'inscrire »** de l'écran d'accueil de la page accessible via l'adresse <https://organisateurs.journeesdupatrimoine.be>
- Ce bouton donne accès à un second écran qui vous permet de sélectionner une **création de compte** en tant que « Particulier » ou « Organisation »
- **Remplissez le formulaire** de demande de création de compte (encodez vos coordonnées) **et envoyez-le**
- **Réception d'un identifiant personnel via un mail générique** de la plateforme informatique créant tous les comptes du SPW (cela peut prendre un peu de temps et attention aux spams) : **AJPXXXXX** ou **EXTXXXXX** (valable pour toutes les inscriptions)
- **Création et confirmation d'un mot de passe** via le lien Internet actif durant 1h mentionné dans le mail d'identifiant

Comment se connecter à la plateforme en ligne ?

Après la première inscription sur la plateforme



Repartir du site <https://organisateurs.journeesdupatrimoine.be>

- Cliquez sur « **Me connecter** » depuis l'écran d'accueil
- **Insérez votre identifiant personnel et le mot de passe** que vous aurez défini.
- Vous avez alors accès à la page d'accueil de la plateforme d'inscription où vous pouvez cliquer sur « **Créer un dossier** ».
- Les écrans défileront au fur et à mesure **des plages à compléter** (les informations et les textes de présentation relatifs au lieu patrimonial, la demande de subvention et les commentaires éventuels).
- **Soumettez le dossier avec le bouton correspondant** quand tout est encodé



QUI PEUT ORGANISER ?

Qui peut organiser ?

- ✓ Associations culturelles publiques ou privées,
- ✓ écoles, universités,
- ✓ opérateurs de fouilles, sites archéologiques,
- ✓ musées,
- ✓ organismes de recherche,
- ✓ passionnés d'histoire...

CONDITIONS

TROIS conditions sine qua non pour être repris au programme des Journées européennes de l'archéologie 2026



Lieu d'activité ou activité
=
Archéologie (pas uniquement des sites archéologiques)

→ Intérêt archéologique



Gratuité non obligatoire
=
L'accès au site ne doit pas être GRATUIT

→ Accessibilité



Dossier d'inscription complet
(texte de présentation du lieu, de l'activité et photo horizontale de min. 1 Mo, avec copyright et infos)

→ Dossier d'inscription complet

POSSIBLITÉ DE DEMANDER UN SUBSIDIE

■ Deux subventions peuvent être octroyées dans le cadre des JEA (*)

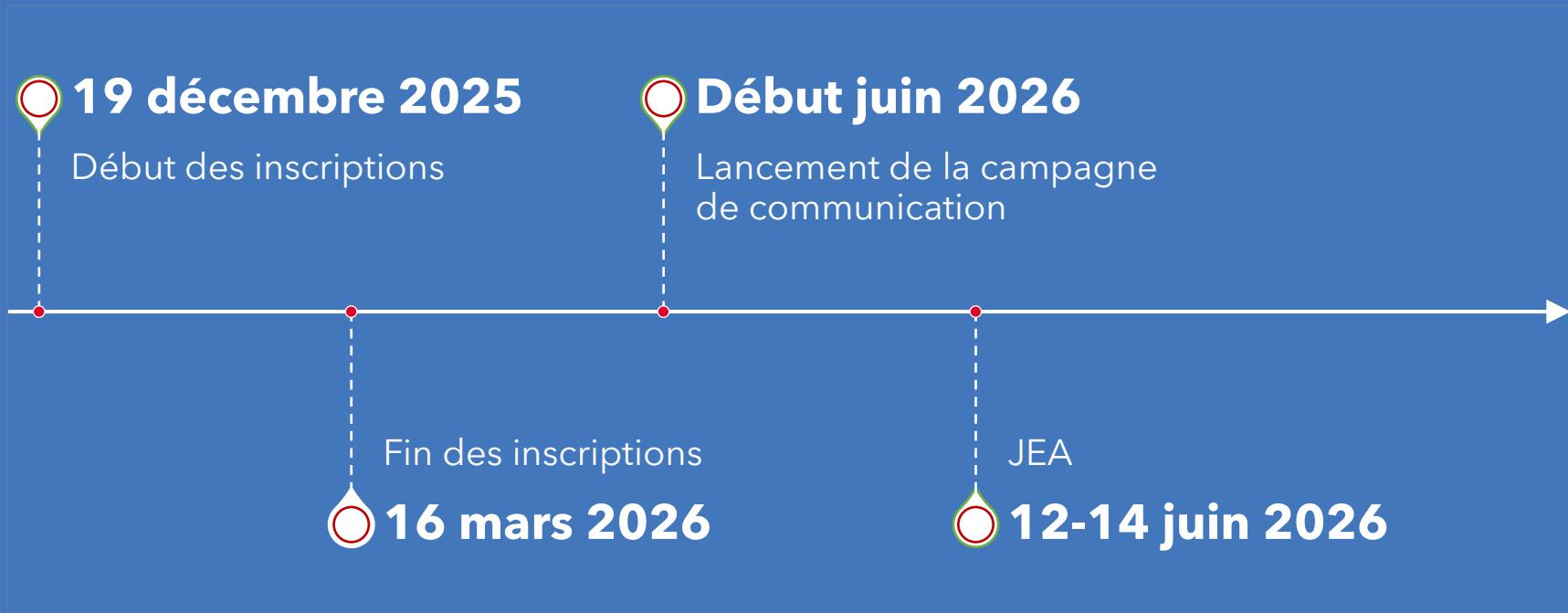
- 1) Guidage, réalisation d'animations et d'outils didactiques spécifiques aux JEA... : max. 500 €
- 2) Encadrement du public : max. 100 €/jour donc 300 €



- Les subventions doivent être demandées => cocher les cases dans le formulaire
- Une seule demande de subvention (des deux types) par dossier/lieu patrimonial
- Aucun subside ne pourra être attribué si la gratuité n'est pas proposée.
- Infos : voir notre guide en ligne sur les subsides

RÉTROPLANNING

Journées européennes de l'archéologie (JEA)



Pour toute question ultérieure :

communication@awap.be

www.awap.be